

Tests ciblés répétitifs - informations générales

A l'heure de la rentrée scolaire 2021, la pandémie et ses nouveaux variants inquiètent toujours les milieux sanitaires et scolaires. Si la situation est sous contrôle et si de nombreuses mesures ont pu être assouplies, le variant Delta nécessite le maintien d'un haut degré de vigilance.

L'objectif principal du plan de protection des écoles est d'offrir à nos élèves une année scolaire presque normale, c'est-à-dire sans masque ni quarantaine.

Afin de réaliser cet objectif, en accord avec les autorités sanitaires et conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, des tests répétés à un rythme hebdomadaire seront mis sur pied au cycle d'orientation, durant les 6 premières semaines (dans un premier temps).

Il s'agit de tests salivaires, non invasifs et réalisés en classe. Pour tenir un rythme de plus 10'000 élèves testés par semaine à l'échelle du canton, une méthode dite de « pooling » diminue significativement le nombre d'analyses à effectuer car les prélèvements salivaires sont mélangés dans un pool d'une taille comprise entre 4 et 10 échantillons. Seuls les pools sont analysés, si l'un est positif, alors les personnes qui le composent sont testées individuellement.

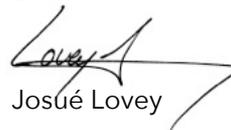
- Les élèves testés positifs sont placés en isolement ; les élèves testés négatifs peuvent continuer à se rendre en classe. Il n'y a donc plus de quarantaine, car ce processus permet l'identification des personnes asymptomatiques.
- Les élèves qui ont contracté le COVID durant les 6 derniers mois ne participent pas aux tests. Tout comme les élèves au bénéfice d'un certificat COVID.
- Les parents qui n'autorisent pas la participation de leur enfant aux tests sont informés que les mesures de protection de remplacement sont **le port du masque dans l'établissement, y compris en classe, et, dans une situation de flambée, la mise en quarantaine.**
- Des informations plus détaillées sont fournies sur le site internet de l'école à l'adresse www.erveo.ch

L'école ne vous demandera pas de présenter un certificat COVID ou une attestation de COVID de moins de 6 mois. Nous vous rendons cependant attentifs au fait qu'en cas de flambée, une fausse déclaration est sanctionnée par la loi fédérale sur les épidémies.

Ces nouvelles mesures nécessitent une lourde logistique pour l'école, mais ont l'avantage d'éviter les contraintes pénibles de quarantaine et de port du masque.

Depuis le début de cette pandémie, nous avons la chance de pouvoir compter sur votre collaboration et sur votre confiance. Nous vous adressons, Chers Parents, nos meilleures salutations et restons à votre disposition si vous avez des questions.

Le directeur du CO ERVEO



Josué Lovey